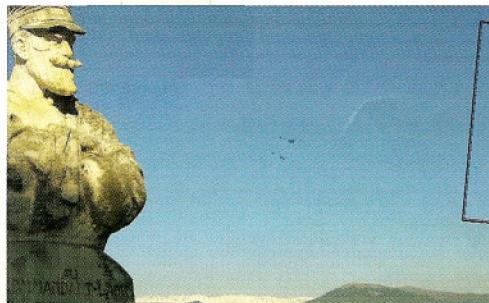


# Lettre de mon Mougins



Numéro 7

Janvier 2005



## Bilan à mi-mandat de Monsieur GALY: la sécurité, la sécurité et ...la sécurité.

*Ainsi pourrait-on résumer l'action municipale depuis plus de 3 ans à Mougins. En effet, après avoir assisté à la réunion publique et avoir lu Mougins-info bilan 2001-2004, nous avons comparé ce bilan aux promesses émises lors des élections en 2001.*

Oubliés la salle culturelle polyvalente de 800 places, l'école de musique, l'espace de vie convivial réunissant le Val et Tournamy, les aires de jeux dans les quartiers, l'espace municipal de la jeunesse, la maison des associations et le service aux associations, les crèches et haltes garderies indispensables, les trottoirs, les pistes cyclables et les sentiers pédestres balisés. Bref, le Maire gère les affaires courantes, engage des policiers et surtout, dépense l'argent des contribuables pour financer sa communication personnelle débordant d'autosatisfaction (ainsi, Mougins-info bilan 2001-2004 affiche en 28 pages, 34 photos de Monsieur GALY).

L'environnement, selon le Maire, consiste à fleurir les ronds-points, à nettoyer les voies communales et à poser quelques fleurs au bord des parkings. En réalité, il s'agit

de préserver l'homme et la nature de pollutions et gaspillages. Il est urgent de proposer un Plan de Déplacements Urbain (PDU), avec transports en commun en site propre, des pistes cyclables, et des trottoirs. Il est urgent d'équiper tous les bâtiments communaux de chauffage, d'eau chaude et d'éclairage alimentés par des énergies propres et renouvelables. Les transports en commun et les véhicules municipaux doivent eux-aussi utiliser ces énergies. Décidément, à Mougins, ville EDEN, nous sommes loin du compte.

Au chapitre urbanisme, la municipalité veut simultanément construire et ne pas construire ou, selon le bilan 2001-2004, " maîtriser le développement urbain " et " satisfaire aux besoins présents et futurs en matière d'habitat " ou encore " développer les activités économiques ".

Docteur GALY et Mister Hyde ?

Pour conclure, vérifions la volonté de dialogue et d'écoute du Maire. Lors de la réunion de mi-mandat, nous avons eu droit à un monologue de 2 heures à la gloire de l'action municipale suivi de 8 (huit !) questions du public auquel le Maire a bien voulu répondre.

Bilan à mi-mandat ? globalement insuffisant.

## ASSEMBLEE DEBAT

**Vendredi 21 janvier 2005 à 20h00  
Salle de l'Olivier Val de Mougins**

Le Conseil d'Administration d' **Ensemble, Vivre Mougins** a l'honneur de vous inviter à une Assemblée Débat sur le thème "Sécurité, Libertés individuelles, Videosurveillance". Ce débat sera animé par Henri Rossi, Président de la section Cannes - Grasse de la Ligue des Droits de l'Homme, et par Hervé Lavisse.

Publié par: "Ensemble, Vivre Mougins", association loi 1901 n°0061018850  
c/o Didier Sapanel-Villa Sangria- 409, allée de la Roseraie 06250 MOUGINS.

Tél.Fax 04 92 92 85 61 courriel : didier.sapanel@wanadoo.fr



## Mougins va-t-il être mis sous surveillance ?

Mr Richard Galy a déjà fait mettre à l'étude un projet de vidéosurveillance de Mougins avec une cinquantaine de caméras disposées aux points stratégiques et aux points chauds de notre commune. On ne sait pas encore où.

L'intention est affirmée par un programme politique du tout sécuritaire qui mise sur le renforcement de la police, la surveillance permanente de certains lieux par caméras sans parler de l'appel à la délation.

L'installation d'une vidéosurveillance pose des problèmes de fond dont il faut absolument débattre.

### **Pourquoi la vidéosurveillance dans l'espace public est-elle dangereuse ?**

Cette prise d'images sur la voie publique constitue une atteinte des plus graves aux libertés individuelles que sont, par exemple, le droit à la vie privée, la liberté de circulation, la liberté de conscience. Notre vie privée existe aussi dans l'espace public, de même que notre liberté d'aller et venir librement ou encore la liberté de participer à une manifestation ou à une cérémonie religieuse en tout anonymat. La vidéosurveillance va tout simplement annuler ces libertés

### **Mais si vous n'avez rien à vous reprocher... ?**

Ce raisonnement, selon lequel on peut renoncer à ses libertés parce que l'on n'a rien à se reprocher, est pour le moins inquiétant. Il permet de justifier toutes les dérives du système

### **La vidéosurveillance d'un point de vue pratique.**

La vidéosurveillance va aggraver l'insécurité : Placer des caméras dans des lieux fréquentés ne pourra que déplacer les délits éventuels dans des lieux sans caméra, plus isolés, créant ainsi plus d'insécurité et justifiant toujours plus de caméras.

### **La vidéosurveillance comporte en elle-même d'autres problèmes qui vont affecter nos sociétés.**

La caméra déresponsabilise les individus. Le fait de savoir que l'on est surveillé, que l'on peut à tout moment être jugé et sanctionné, nous pousse à agir en fonction de l'autorité et non plus comme on le pense. C'est la fin du libre arbitre. Une société sous vidéosurveillance est une société qui empêche la liberté des individus de s'exprimer. Elle va au devant de problèmes beaucoup plus importants que ceux qu'elle souhaitait prévenir.

### **Un prix exorbitant :**

L'investissement pour 50 caméras représente un montant de l'ordre de 400 000 € auquel il faudra encore ajouter les frais de fonctionnement d'un tel dispositif : salaires des agents de surveillance, entretien d'un réseau de haute technologie pour les années à venir (vandalisme...). Tout cela fait très cher pour un système inefficace et inutile et qui surtout va confisquer nos libertés individuelles pour une durée indéterminée.

### **Va-t-on tourner à Mougins un mauvais film dont nous serons tous les acteurs ?**

... Et les financer par nos impôts ?

L'association Ensemble Vivre Mougins vous invite à en débattre vendredi 21 janvier 2005 à 20h00 salle de l'Olivier, Val de Mougins.



# Un conseil Municipal qui manque de démocratie

Nous avons déjà évoqué dans nos colonnes l'attitude de Maire de Mougins et de ses conseillers dévoués qui lors du conseil municipal du 27 septembre 2004, ont bafoué le droit démocratique de la représentation des élues de Gauche Michèle Pastorelli et Micaëla Darmon.

Lors du vote sur l'affaire de la SEMCAM, le Maire proposait d'engager un recours en appel, proposition soutenue par les conseillers municipaux de droite. Les deux élues de gauche avaient étudié cette affaire et décidé de se positionner par un refus de vote, en solidarité avec les anciens conseillers d'opposition.

Cette position juste a particulièrement déplu au Maire et à ses adjoints, qui ont d'abord cherché à influencer leur position, puis constraint nos deux élues à sortir de la salle du Conseil, et à ne pas participer aux délibérations et au vote. A leur retour dans la salle, elles ont été l'objet d'une violente diatribe du Maire et de quelques autres conseillers, et ont dû finalement quitter la séance devant une telle agressivité.

Cette attitude du Maire est proprement inadmissible et anti-démocratique. Le Préfet a été saisi de l'affaire avec une demande de rappel à l'ordre pour la mauvaise tenue des débats

Les Mouginois ne peuvent rester insensibles à ces pratiques antidémocratiques.

L'association Ensemble Vivre Mougins continue à apporter tout son soutien à nos deux conseillères de Gauche et appelle tous les démocrates de notre ville à être vigilants et à aider les élues de gauche à remplir le mandat pour lequel elles ont été élues.

M. BAILLERGEAU conseiller municipal d'opposition lors de la précédente mandature nous a communiqué les précisions suivantes pour la bonne compréhension de l'affaire :

" ...Dans sa séance du 30 mars 1998, le conseil Municipal, dans le point 10 de l'ordre du jour, a voté et autorisé le Maire de l'époque à acquérir deux parcelles de terrain situées dans la ZAC Saint-Martin appartenant à la SEMCAM :

- La première cadastrée section AW n° 134, d'une superficie de 1255 m<sup>2</sup> mais il n'y a pas eu de suite et donc pas de rachat.
- La seconde cadastrée section AX n° 8 à 13, 15, 33 et 34 d'une superficie de 31 733 m<sup>2</sup> pour un montant de 24 875 498,70 Francs TTC, qui n'était accompagnée d'aucun projet d'utilisation. Cette vente a été concrétisée très rapidement par acte administratif du 15 avril 1998 à l'aide d'un emprunt.

Il se trouve que ces terrains n'ont pas été revendus, ..., mais seulement une partie (les parcelles AX 8, 9, 10, 11) représentant environ 10 000 m<sup>2</sup>, à la Croix Rouge, au prix de 8 millions de francs en novembre 1999.

Il reste donc à ce jour 21 000 m<sup>2</sup> appartenant à la commune...".

## Réouverture de la ligne Grasse-Cannes- Nice.

**Voilà plus de trente ans que l'on attendait sa réouverture.**

Le 26 mars 2005 le train roulera de Grasse à Cannes, Nice et Vintimille, sans changement, sur une ligne électrifiée ultra moderne avec des nouveaux matériels silencieux et non polluants.

Il desservira Grasse, Mouans-Sartoux, Ranguin, La Frayère, Le Bosquet, La Bocca, Cannes centre et même Vintimille. Au rythme de 18 trains par jour aller retour, à des prix promotionnels : Cannes-Grasse AR 3,40€, carte hebdomadaire 10,10€ et des prix spéciaux pour les personnes âgées et les chômeurs.

Avec un tarif et des billets uniques entre les différents transports train-bus, avec le plus grand confort et sécurité, la durée du trajet sera de 1 heure sur Grasse-Cannes et de 1 heure sur Grasse Cannes Nice.

Avec plus de 100 000 déplacements quotidiens ( tous transports confondus ) sur Grasse Cannes les prévisions de voyageurs pour le train paraissent importantes sur ce trajet. Il ne faut pas oublier le confort apporté, ainsi que la tranquillité et l'économie substantielle que pourront faire les futurs usagers.

Il reste à modifier nos habitudes et notre comportement.

Il faut souligner le gros travail de la Région PACA qui a été le promoteur de ce grand projet, sans oublier les associations de défense et les usagers qui ont bataillé pendant plus de 30 ans pour cette réouverture. Notre association EVM doit être citée pour l'organisation en 2001 d'une marche sur la voie entre Ranguin et Mouans-Sartoux ainsi que la pétition qui avait recueilli 570 signatures de soutien.

Cette réalisation démontre que lorsque les citoyens aspirent à un projet et que ce projet est bien fondé, rien ne peut l'empêcher de se réaliser.

Compte tenu du foncier et de la densité d'habitations de la bande littorale, il y a de fortes probabilités que le tracé TGV passe dans le moyen pays : Voilà une formidable navette qui assurerait la liaison avec le TGV pour transporter les voyageurs sur Cannes.

Aussi, maintenant que le train est sur les rails, laissez votre auto, prenez votre billet et

" En voiture Messieurs Dames ! Attention au départ ! "

**1****2****3**

Monsieur Richard Galy, nous parle beaucoup de sécurité dans le Mougins Infos, avec de "belles photos". Nous aussi, nous parlons de sécurité mais pas avec les mêmes photos. Le bus qui assure la liaison Cannes Grasse, obligé de s'arrêter sur le passage piétons et entraînant un bouchon (photo 1). Le programme sur la création des trottoirs est ambitieux voir photo 2 mais attention de ne pas se faire accrocher par un rétroviseur. La photo 3 qui nous permet une entrée presqu'en aveugle sur le parking d'une grande surface.

En bref, heureusement que certaines personnes veillent sur le bien être des Mouginois. Si vous avez des photos de votre quartier , n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

## Association des Jardins de la Siagne.

L'Association des Jardins de la Siagne fonctionne depuis 2002 aux Canebiers sur la commune de Mouans-Sartoux qui leur loue un terrain de 1ha300.

Le but de l'Association est la réinsertion des gens privés d'emploi (Chômeurs et RMI) par le maraîchage. Les stagiaires sont au nombre de 14 et le personnel administratif de 4. L'objectif est de remettre les stagiaires dans le circuit du travail et de leur apprendre un métier en produisant des légumes bio, certifiés et contrôlés ainsi que, cette année, de l'huile d'olive.

Les adhérents de l'Association (plus de 100 et des dizaines en attente d'inscription) recevront trois paniers par mois de cinq légumes différents sur plusieurs points de dépôt entre Cannes et Grasse. Ces paniers sont plus ou moins copieux selon la période de production.

La ville de Mouans-Sartoux loue le terrain à un loyer défiant toute concurrence.

Le Conseil Général verse une subvention importante ainsi que quelques organismes participants ponctuellement aux dépenses.

Les adhérents prennent plaisir à recevoir toutes les semaines des légumes frais, variés et biologiques et s'investissent par leurs participations à une œuvre de réinsertion humaine.

Bon panier à tous !

**je résiste, donc j'adhère**

**Bulletin d'adhésion - soutien 2005**

**Nom**..... **Prénom**.....

**Adresse**.....

**Code postal**..... **Ville**.....

**Tél dom**..... **Tél**.....

**Courriel**.....

La cotisation à l'association pour l'année 2005 est fixée à 25€. Les règlements par chèque bancaire sont à faire à l'ordre de "Ensemble Vivre Mougins" et à adresser au siège de l'association.

**je n'adhère pas, mais je soutiens:  
je verse,**

**10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45€ ou plus**